**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 58 (1966)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Au fil de l'actualité

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sidèrent comme l'essence même du syndicalisme: la libre négociation contractuelle et le droit de contestation.

Le congrès de Blackpool n'a pas mis un terme à ce débat qui dominera, à n'en point douter, comme il la domine en France, la

vie économique et sociale des prochaines années.

Ainsi prend-on conscience de l'universalité de certains problèmes. C'est pourquoi la présence de Bruno Storti, président de la CISL, venu saluer, au nom de notre internationale, les douze cents délégués du TUC, était particulièrement opportune.

# Au fil de l'actualité

#### Par Jean Möri

#### Prix de l'entente internationale

Invitée à présenter un candidat au Prix Jawaharlal Nehru pour l'entente internationale, la Confédération internationale des syndicats libres a proposé M. David-A. Morse, directeur général du Bureau international du travail.

C'est la candidature de M. U. Thant, secrétaire général des Nations

Unies, qui l'a finalement emporté.

Ces deux personnalités avaient sans doute des titres à faire valoir. Au moment où le pilote des nations prétend laisser à un autre le gouvernail des Nations Unies, ce choix était assez normal. Il n'a certainement pas volé un tel hommage.

Si ce témoignage de confiance et de reconnaissance pouvait l'inciter à poursuivre sa mission très noble de grand pacificateur, le monde

entier s'en réjouirait.

# Fédération générale des travailleurs de Suisse

Une circulaire anonyme annonce, les autorisations officielles étant obtenues, la création officielle de la FGTS (Fédération générale des travailleurs de Suisse).

Les statuts sont élaborés et seront déposés à Berne.

Cette singulière communication annonce également la parution pour le 15 octobre du premier numéro de *L'Etoile syndicale*, organe de la FGTS très probablement éphémère.

#### Condamnation de la violence

180 milliards de dollars sont engloutis chaque année dans les dépenses annuelles d'armement sur le globe terrestre, disent les experts de l'UNESCO dans leur rapport pour l'année 1965.

180 milliards de dollars, voilà qui permettrait aux pouvoirs publics de favoriser la construction d'habitations confortables, pourvues des dernières chicanes de la technique, à des prix acceptables même pour ceux que l'on appelle par euphémisme les « économiquement faibles ».

Il resterait probablement des milliards à investir dans les hôpitaux, ne serait-ce que pour réduire leurs tarifs parfois prohibitifs qui font de l'hospitalisation un luxe.

Une partie de ces milliards pourraient encore servir aux inves-

tissements publics dans la lutte contre le renchérissement.

Il est vrai que les fâcheuses prévisions concernant le ménage fédéral pour les prochaines années incitent de plus en plus ceux qui disposent des finances de l'Etat à réduire les subventions de carac-

tère social, voire à les supprimer tout simplement.

Au lieu de gaspiller ce pactole à la préparation d'œuvres sanglantes et destructives, décorées du prétexte de plus en plus répandu et agréable à certaines oreilles de la « dissuasion », il serait fort souhaitable de mettre d'abord hors la loi les armes nouvelles les plus meurtrières, si l'on veut sauver l'humanité de la destruction qui la menace.

Mais c'est encore et toujours à la sécurité collective qu'il faut tendre, au désarmement progressif, général et contrôlé. Car « si tu veux la paix, préviens la guerre » est une meilleure formule que « si tu veux la paix, prépare la guerre ».

Sinon, la condamnation sans recours de la violence et de la brutalité sous toutes leurs formes, qui caractérisent notre époque, par la Commission internationale de juristes, au début d'octobre der-

nier, ne serait que du vent.

Car le sentiment d'horreur et d'indignation que les emprisonnements et les exécutions sans jugement, les massacres, les tortures et les autres manifestations de brutalité provoquent dans la conscience humaine passe au deuxième rang dans l'ordre d'importance des préoccupations vitales. L'expérience montre en effet que la bestialité vers laquelle certains hommes ou certains monstres retournent découle en bonne partie des enseignements meurtriers de la guerre totale.

D'accord donc avec la Commission internationale des juristes, qui propose à ses confrères du monde entier de participer activement à la promotion des principes de justice qui sont le fondement de la primauté du droit. D'accord encore avec la demande instante à tous les gouvernements de ratifier dans le plus bref délai les conventions internationales « qui offrent un bon moyen d'assurer la protection de certains droits fondamentaux de l'homme ».

Mais avec le vœu supplémentaire que cet appel au respect du droit et de la justice ne s'arrête pas aux violences et brutalités mineures des individus, mais englobe également celles beaucoup plus amples des collectivités nationalistes qui mettent en danger toute la création

sur notre planète.

Un vœu certainement plus aisé à exprimer qu'à exaucer dans ce monde désolé, sinon M. Thant, le meilleur serviteur de l'Organisation des Nations Unies, ne persisterait pas à laisser son mandat à un autre idéaliste sacrifié.

# L'horlogerie suisse en expansion continue

Du Bulletin de la Chambre suisse de l'horlogerie et autres fédérations intéressées à notre belle industrie horlogère, nous apprenons que, durant la période de janvier à juillet 1966, 33 249 079 montres et mouvements ont été exportés, dont 12 141 004 aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, 7 979 557 en Europe, 4 172 339 en Asie, auxquels il faut ajouter 3 131 586 pièces pour le Moyen-Orient, 4 144 276 pour l'Amérique latine, etc.

Cela représente une augmentation de 18,7 % de nos exportations horlogères durant cette époque. Un beau résultat, qui témoigne de

la vitalité d'un des fleurons de nos industries nationales.

En valeur, ces exportations représentent pour la même période 989 613 417 fr. C'est l'Europe, avec 338 886 159 fr., qui vient en tête dans cette répartition, suivie par les Etats-Unis d'Amérique et le Canada avec 250 757 955 fr., l'Amérique du Sud avec 132 080 624 fr. et l'Asie avec 117 463 403 fr., auxquels il convient également d'ajouter le Moyen-Orient et ses 93 759 406 fr. L'augmentation générale en valeur est de 17 4 %, c'est-à-dire de 31,6 % pour les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, de 28,5 % pour le Moyen-Orient, de 21,7 % pour le reste de l'Asie, de 20,6 % pour l'Amérique latine.

Dans ce réjouissant tableau, il faut mentionner les ombres de l'Océanie, qui accuse une baisse de 56,1 % dans la répartition du nombre de pièces, soit 17,7 % en valeur, et l'Afrique avec une baisse de 7,1 % du nombre de pièces, ce qui représente 3,2 % en valeur.

# Décennie du développement

Au cours de la récente session du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies (UNCTAD) qui s'est tenue en août à Genève, le secrétaire général, M. Prebisch, s'est préoccupé de la décroissance décevante des taux de développement dans les pays sous-industrialisés.

Pendant les quatre premières années de la décennie, a-t-il déclaré, le taux de croissance des pays en voie de développement dépassa à peine 4 % en moyenne, alors que l'on avait jugé très modeste l'objec-

tif d'un taux minimum de 5 %.

La révolution technique dans les pays avancés a diminué la demande en matières premières. D'autre part, les pays en voie de développement, dépourvus de capitaux et chargés d'un effectif sans cesse croissant de main-d'œuvre non qualifiée, se trouvent dans l'impossibilité d'absorber rapidement les techniques modernes.

L'orateur évoqua le « danger toujours plus grand de famine dans mainte partie du monde » et constata que « la limitation des naissances ne remplace pas les investissements », puisqu'une telle politique ne pourra faire sentir ses effets que dans une vingtaine d'années.

Dans sa déclaration, M. Prebisch déclara encore que le courant des capitaux des pays développés vers les pays du tiers monde n'avait guère varié, alors que le produit national brut des pays industriels s'était accru dans une proportion très satisfaisante.

En 1961, les pays industriels transféraient aux pays en voie de développement 0,80 % de leur produit national, taux qui se rapprochait de l'objectif de 1% fixé dans la recommandation sur la « croissance de l'aide », adoptée par la première conférence de l'UNCTAD. Or, en 1964, ce transfert ne représentait plus que 0,69 %.

Sans doute, cherchera-t-on des excuses faciles, dans les pays industriels, à ce recul des taux de transfert dans les pays en voie de développement. On ne saurait contester en effet que dans certains pays les fonds investis à ce titre sont parfois mal utilisés. Le gaspillage apparaît quelquefois dans des dépenses somptuaires du plus mauvais effet, conjuguées avec une incurie administrative du plus mauvais aloi.

Ce sont là de fâcheuses échappatoires qui contribuent à accroître les difficultés du problème plutôt qu'à les alléger. Les gouvernements, les grandes institutions internationales et mêmes les associations ont la possibilité de contrôler l'usage que l'on fait de leurs investissements. Comme l'a fort justement déclaré M. Prebisch, il vaudrait mieux redoubler d'efforts et ne pas oublier que la nouvelle politique du développement devra être motivée non par de simples considérations économiques, mais bien plutôt par des considérations morales et humaines.

Sans oublier surtout que les moyens de transport très perfectionnés dont nous jouissons aujourd'hui rapprochent les nations et mettent les peuples à même de juger des extrêmes différences dans les niveaux de vie.

La simple prudence commande de tout mettre en œuvre pour atténuer constamment ces différences par trop frappantes. Outre les raisons morales et humaines invoquées par le secrétaire de l'UNCTAD, il y a encore l'intérêt bien compris des pays industriels à favoriser l'amélioration des niveaux de vie dans les pays en voie de développement. Ce qui ouvrira de nouveaux marchés à leurs produits finis de luxe et de haute qualité.

# Un nouveau directeur au Centre de perfectionnement professionnel de Turin

M. Morse, directeur général du Bureau international du travail, a nommé, le 20 septembre dernier, M. Philippe Blamont (France) directeur du Centre international de perfectionnement professionnel

et technique de Turin.

Né à Paris en 1927, licencié en droit et possesseur de nombreux autres titres, M. Blamont est entré aux services du BIT en 1952. Il a dirigé le Cabinet du directeur général durant quatre ans et participé à ce titre à la création et à la préparation des programmes du Centre de Turin, créé en mars par décision du Conseil d'administration du BIT.

M. Blamont est un excellent fonctionnaire de l'Organisation internationale du travail. On veut espérer qu'il saura conduire au développement ce centre d'utilité internationale et renforcer son audience dans le monde. Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique a un grand rôle de formation à jouer, spécialement dans les pays en voie de développement à la recherche d'élites professionnelles. Le centre a encore pour mission nécessaire de préparer les chefs aux nouvelles obligations morales et sociales qu'implique la fonction.

# Augmentation du salaire horaire minimum

Tout ne va pas si mal que veulent bien le dire les contempteurs

acharnés des Etats-Unis d'Amérique.

Mercredi 14 septembre dernier, le Sénat approuvait en effet un projet de loi prévoyant l'augmentation du salaire horaire minimum de 1.25 dollar actuellement à 1.60 dollar d'ici à 1968.

Plus de huit millions de travailleurs bénéficieront de cette amélioration législative, qui doit, paraît-il, encore être signée par le pré-

sident Johnson.

Le salaire minimum sera fixé à 1.40 dollar à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967 et à 1.60 dollar à partir de 1968. Avouons-le, il y a quelque chose d'alléchant pour les travailleurs de notre pays dans cette générosité théorique des représentants des Etats qui composent la grande République du Nord de l'Amérique.

Si l'on montrait un sens social aussi dosé dans les cercles dirigeants d'autres pays trop enclins à la critique systématique, les travailleurs se méfieraient moins de certains projets législatifs marqués

du sceau d'un paternalisme contestable.

#### Recherches alimentaires

Les grandes puissances industrielles Standard Oil Co. et Nestlé Alimentana S. A. ont annoncé un programme commun de recherches pour obtenir des protéines à partir de produits à base de pétrole et de levures.

Les recherches faites jusqu'ici ont montré que les protéines qu'on peut obtenir ainsi sont assez semblables à celles de produits tels que la viande, le poisson, les œufs et le lait. La Standard Oil avait annoncé le début de ces travaux en 1962 déjà. Elle a développé ses méthodes depuis lors et estime maintenant que la biosynthèse du type étudié exige des techniques spéciales qui seront fournies par Nestlé aux termes de l'accord conclu.

Trois projets assez semblables sont en cours. Shell a annoncé récemment un projet qui tend à obtenir des protéines à partir du métane et des bactéries, projet qui en est encore à ses débuts. La British Petroleum poursuit un projet du même genre depuis quelque temps déjà. En outre, un projet pilote produit déjà plusieurs centaines de livres de protéines par jour à Lavera, près de Marseille. Le projet de la Standard Oil et Nestlé prévoit l'utilisation de champignons pour fabriquer les protéines.

Cette intéressante nouvelle, publiée dans les Informations de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes, souligne l'heureuse décision prise cette année par Nestlé Alimentana, à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation, pour apporter une contribution positive à la lutte contre la faim. On ne saurait trop se réjouir de voir ainsi de puissants holdings aborder de façon aussi résolue et pratique le grand problème de nutrition qui préoccupe spécialement les peuples d'Asie.

#### Humour syndical

Lors d'une émouvante et très amicale rencontre du 28 février dernier, organisée à Genève par le directeur du BIT, M. Morse, les membres du groupe ouvrier du Conseil d'administration du Bureau international du travail prirent congé d'Ernest Bell, qui dirigea avec une rare compétence le Service des relations ouvrières de la grande institution de Genève.

Au cours d'une telle cérémonie, le bien-manger et le bien-boire vont de soi, ainsi d'ailleurs que les discours. En la circonstance, la partie oratoire fut particulièrement relevée.

On ne se sépare pas sans un petit pincement au cœur d'un ami très cher, neveu du grand Walther Citrine, syndicaliste de famille si l'on peut dire, associé aux travaux de l'Organisation internationale du travail depuis trente ans, d'abord en qualité de conseiller technique à la Conférence internationale du travail, puis dans le rôle de conseiller discret et efficace de sir Alfred Roberts, qui présida le groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT et de la conférence durant douze ans.

Nous n'allons pas faire une nécrologie prématurée d'un athlète encore en pleine force physique, intellectuelle et morale.

Nous nous bornerons tout simplement à citer deux savoureuses anecdotes dont Ernest Bell orna son discours de remerciements, peut-être un peu pour cacher pudiquement son émotion.

La première remonte à 1947 et fait allusion à une sorte de coup de foudre qui lia instantanément un Anglais qui ne parlait pas un mot de français et un Suisse ignorant la langue de Shakespeare. « Mon cher ami, déclara Ernest Bell, vous vous souviendrez peutêtre de la première fois où je suis tombé sur vous. C'était pendant une session de la conférence, lors d'une fête champêtre du groupe des travailleurs. Nous jouions au football. J'étais centre-avant de l'équipe anglo-saxonne et vous défendiez le sanctuaire latin. C'est là que je vous suis rentré dedans et, vraiment, jamais je ne suis tombé sur quoi que ce soit de plus solide et de plus résistant. »

La seconde anecdote témoigne de l'art consommé des Anglais de voiler les élans émotionnels qui surviennent inévitablement lors d'une fête de ce genre, au caractère inévitablement mélancolique:

« Il y avait un jour un superbe matou qui faisait les délices de toutes les chattes du voisinage et contribuait ainsi à l'explosion démographique de la gent chat. Devant le reproche des voisins, le propriétaire de ce matou fut bien obligé de prendre des mesures et de le conduire chez un bon vétérinaire. Les chattes en furent inconsolables, mais l'accroissement de la population féline diminua. Un jour que le propriétaire de l'ex-matou se rasait en regardant par la fenêtre, il aperçut son favori majestueusement assis au milieu d'un cercle de trente à quarante chattes amoureuses qui paraissaient très attentives. La morale de cette histoire est que, lorsque l'âge vous empêche de remplir vos fonctions, vous avez toujours la ressource de devenir expert-conseil. »

# Société commerciale européenne?

La Commission de la Communauté économique européenne (CEE) a transmis au Conseil un mémorandum sur la création d'une société commerciale européenne.

La question est de savoir comment permettre à des entreprises

d'Etats membres de se grouper en unité plus grande.

Le but est d'offrir aux entreprises de la CEE la possibilité de résister mieux à la concurrence internationale toujours croissante. De leur permettre aussi de s'adapter au marché européen naissant, de même qu'aux conditions souvent changeantes des marchés mondiaux, à l'évolution de la technique et aux exigences de la recherche moderne.

Voilà certes une heureuse initiative qui serait encore plus réjouissante si elle ne s'arrêtait pas aux frontières des six pays membres de la CEE, mais consentait à s'étendre également à l'Association européenne de libre-échange.

Car l'Europe va bien au-delà du Marché commun. Elle englobe aussi les pays de l'Association européenne de libre-échange.

Souhaitons que les animateurs de la CEE s'en souviennent.

Mais aussi la future Société pour l'appui des centres suisses d'études juridiques européennes en voie de formation. Dans son Bulletin d'information N° 1, le Centre d'étude juridique européenne de Genève constate par exemple qu'un véritable droit européen est actuellement en plein développement. Ce droit intéresse directement la Suisse, qui participe d'ailleurs, dans une certaine mesure, à sa création, puisque notre pays est membre du Conseil de l'Europe, de l'Association européenne de libre-échange et de l'Organisation de coopération et de développement économique.

Les mêmes observations concernent évidemment les efforts entrepris par la CEE afin d'européiser le droit de l'inventeur. Il semble qu'un effort particulier devrait être fait dans la voie d'une convention entre la CEE et l'AELE. Il paraît que la première de ces grandes organisations internationales montre peu d'empressement pour une telle recherche. En revanche, une commission du Conseil

des ministres de l'AELE s'occupe, dit-on, de la question.

En ces matières, le séparatisme n'est certainement pas le moyen d'arriver à une meilleure coopération européenne, voire à l'intégration économique qui soulève de vastes espoirs dans les populations de notre continent.

On ne saurait faire de la désintégration de détail et du même coup de l'intégration dans l'ensemble!

# Bibliographie

Monographies professionnelles. – L'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie a pris la louable initiative d'éditer une série de monographies professionnelles des métiers de mécanicien, dessinateur de machines, menuisier-modeleur, mécanicien-ajusteur, outilleur et mécani-

cien de précision.

Voilà une excellente initiation à différentes professions qui ouvrent un bel avenir à la jeunesse studieuse de notre pays. Il faut louer les auteurs de ces textes concis, extrêmement clairs et précis qui permettront au jeune homme à la recherche d'une place d'apprentissage qui convienne à ses aptitudes et à ses goûts, une meilleure compréhension technique d'un certain nombre de professions qui continueront à jouer un rôle enviable dans l'expansion économique de notre pays et un choix plus facile.

L'excellence de l'illustration, qui montre l'apprenti mécanicien de précision, par exemple, dans des exercices de limage à l'étau, de contrôle, de tournage ou de montage, est également fort suggestive et accompagne remarquablement les

textes.

Ces monographies ne donnent pas seulement une excellente idée de différents métiers de l'industrie des machines, mais de précieux renseignements sur l'ap-

prentissage et les examens de fin d'apprentissage.

Ces excellents produits de vulgarisation ne font pas double emploi avec les éditions analogues de l'Association suisse de l'orientation professionnelle. Chacune de ces monographies particulières peut être obtenue au prix de 50 ct. la pièce au secrétariat de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, Dufourstrasse 1, Zurich.

J.M.